

# Droit du bail. Et si on parlait du contenu?

**BON POUR TOUS** La campagne de votation relative aux deux révisions du droit du bail se déroule de façon étrange. Les adversaires des révisions parlent de tout sauf du contenu réel des deux modifications soumises au scrutin le 24 novembre. Manquent-ils d'arguments? Sont-ils paralysés par leur idéologie? Ou remarquent-ils soudainement, au fond d'eux-mêmes, qu'il s'agit de réformes raisonnables et équilibrées dans l'intérêt de toutes et de tous? Quoi qu'il en soit, il me paraît normal qu'une famille qui acquiert un

logement en y affectant son épargne puisse s'y installer dans un délai raisonnable. C'est le fondement même du droit de la propriété, cher aux Valaisannes et aux Valaisans. Et c'est exactement le but visé par l'une des deux réformes sans toutefois remettre en cause les droits actuels des locataires.

Il me paraît tout aussi normal que la sous-location soit soumise à un minimum de règles pour empêcher les abus comme lorsque le montant du logement sous-loué est plus élevé

que son loyer initial! La révision sur laquelle nous votons en matière de sous-location s'inspire d'ailleurs des réglementations appliquées déjà aujourd'hui par bon nombre de coopératives d'habitation qu'on ne saurait accuser de manquer de sens social.

Voter deux fois OUI au droit du bail, c'est favorable aux sous-locataires, aux locataires, aux bailleurs et aux propriétaires.

**BENJAMIN RODUIT**, CONSEILLER NATIONAL ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES